

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le trente mai s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine MIRANDE, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, PELLETIER Céline, MIRANDE Martine, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis.

Secrétaire de Séance : Madame LANTERNAT Bernadette

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

- Création d'un poste d'agent technique contractuel à 17h30

TENNIS

- Présentation de 3 devis pour l'entretien et les réparations du terrain de tennis

DEPLIANTS PUBLICITAIRES

- Présentation du devis des dépliants publicitaires de Publica
- Proposition de la création d'un groupe de travail

DEFIBRILLATEUR

- Etude comparative des devis de 3 sociétés

INFORMATIONS

LOTISSEMENT

- Point sur les esquisses et la réunion avec Madame NIVART

CDA ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus et informations diverses

QUESTIONS DIVERSES

Organisation et préparation des diverses manifestations à venir

AFFAIRES COMMUNALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS EMPLOI CONTRACTUEL DE CATEGORIE C CREATION DU POSTE

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux la création d'un poste contractuel d'un emploi de catégorie C à temps non complet, en application des dispositions de l'article 3 3-3, 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'agent effectuera une durée hebdomadaire de 17,50 / 35^{ème}. Il sera chargé de la propreté des locaux communaux et de la gestion de la salle polyvalente.

La rémunération de cet emploi sera calculée sur le 1^{er} échelon, base de l'Indice Brut 367, Majoré 340.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident le renouvellement d'un emploi de catégorie C contractuel à temps non complet, en application des dispositions de l'article 3 3-3, 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cet emploi sera basé sur une durée hebdomadaire de 17,50 / 35^{ème}, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 367, Majoré 340.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits aux articles et chapitres prévus à cet effet, au BP 2023.

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité : **11 Pour**.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe qu'il convient de revoir le tableau des effectifs, compte-tenu :

- de la création de poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet, et des derniers mouvements de personnel à compter du 1^{er} septembre 2023.

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectif	Temps hebdo
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h
	Adjoint Administratif Territorial	C		35 h
Technique	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h
	Adjoint Technique Territorial	C	1	35 h
Culturelle	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	13 h
Contractuel	Adjoint Technique Territorial	C	1	17 h 30

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord à l'unanimité : **11 Pour**.

ACQUISITION PLANIMETRE ET DEPLIANTS

Madame le Maire informe de son souhait d'offrir un dépliant touristique avec le plan de la commune réalisé à partir du Cadastre et du Géoportail.

Elle souhaite également refaire le planimètre existant qui est devenu illisible par des années d'usure.

Une demande de devis a été faite auprès de la société Publica, entreprise qui a réalisé le précédent planimètre :

- lot de 2000 plans/dépliants touristiques pour un montant de 1 612 € HT, soit 1934.40 € TTC,
- un planimètre avec reprise à l'identique du plan pour un montant de 750 € HT, soit 900 € TTC.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette offre.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident l'achat du planimètre et des dépliants.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

D'autre part, un groupe de travail va étudier les maquettes proposées des dépliants.

Les entreprises du territoire pourront apporter une participation financière au projet et en contrepartie, de la publicité pour leur enseigne sera imprimée sur le dépliant.

Les élus seront chargés de se renseigner sur la durée de vie du totem et sa garantie.

TERRAIN DE TENNIS

Madame le Maire indique que le terrain de tennis doit être rénové. Il faut faire le surfaçage, démousser, boucher les trous et refaire les joints et le traçage des lignes.

Pour le moment 2 devis sont arrivés, il en manque encore un. Nous referons un point lors du prochain conseil municipal.

ETUDE COMPARATIVE DES DEFIBRILLATEURS

Madame le Maire rappelle que le défibrillateur de la salle polyvalente est obsolète et doit être changé.

Afin de comparer les prix, nous avons demandé les prix pour un achat, et pour de la location, ainsi que les frais de maintenance.

La municipalité a reçu trois propositions détaillées ci-dessous :

<u>COMPARATIF ACHAT DEFIBRILLATEURS</u>										
Entreprise	Marque	Modèle	Garantie	Electrodes	Batterie	prix	Prix + maintenance		Maintenance	TOTAL FINAL
France DAE	Beneheart	Mindray C2	8 ans	mixtes 5 ans 69 €	5 ans 174 €	1618,8			pas nécessaire	1618,8
France DAE	Beneheart	Mindray C1 A	8 ans	mixtes 5 ans 69 €	5 ans 174 €	1378,8			pas nécessaire	1378,8
France DAE	Beneheart	Mindray C1 A		LOCATION 5 ANS						4679,28
Médisol	Defisign	Life AED	10 ans	adultes + pédiatriques 2,5 ans	6 ans	1378,8				
Médisol	Philips	heartstart HS1	8 ans	adultes + pédiatriques 2 ans	4 ans	1198,8				
							Defisign	Philips	sur 10 ans	Defisign Philips
Médisol	Maintenance		unique			99	1477,8	1297,8	990	2368,8 2188,8
Médisol	Maintenance	Bronze	annuel			59	1437,8	1257,8	590	1968,8 1788,8
Médisol	Maintenance	silver	annuel			129	1507,8	1327,8	1290	2668,8 2488,8
Médisol	Maintenance	gold	annuel			159	1537,8	1357,8	1590	2968,8 2788,8
Médisol	Maintenance	platinum	annuel			259	1637,8	1457,8	2590	3968,8 3788,8
Locacoeur	Cardiac Science	powerheart G5	10 ans	adultes + pédiatriques 1 an 180 €		3036,6		150	1500	4536,6
Locacoeur		powerheart G5		LOCATION mensuelle		171,6		2059,2		10296

Le Mindray Beneheart semble être une bonne option, mais il faudrait en savoir plus sur ce produit, s'il est possible d'avoir accès à des vidéos explicatives ou même avoir une démonstration par le fournisseur. Madame Céline Filliatreau propose de se renseigner à ce sujet.

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT (LA PAQUELLERIE 2)

Monsieur Aubry rappelle qu'un rendez-vous avec Madame NIVART du Service de Gestion Comptable a eu lieu le 23 mai pour discuter du budget annexe du lotissement.

Il informe qu'un rendez-vous avec Monsieur GISINGER de la DRAC est prévu le mardi 13 juin afin d'étudier avec lui le rapport de fouilles archéologiques. Les 2 esquisses de plan lui seront présentées pour avoir son aval.

D'autre part, une réunion est prévue le lundi 26 juin à 18 h 30 entre les élus responsables du projet pour faire un nouveau point de situation.

REFECTION MONUMENT AUX MORTS

Les devis obtenus jusqu'ici tournent aux alentours de 1 100 €. L'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre peut participer à hauteur de 200 €. Monsieur Aubry est en attente de devis concernant la taille de la pierre, sur le haut du monument.

Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

SEMINAIRE CDA/CAF

Madame Bernadette Lanternat a participé à cette première réunion.

Elle portait sur la construction de la politique des services aux familles pour la période 2023/2027.

Il faut lancer le recensement des besoins des habitants en matière de besoins médicaux, d'aide à la personne. Deux autres réunions vont avoir lieu les prochains mois.

REUNION SUR LE COGNAC A SEGONZAC

Monsieur Régis Négrier a participé à cette réunion d'information. Un dossier a été déposé pour que le cognac soit reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO. 4 000 Mille professionnels du cognac ont été mis à contribution dans tous les corps de métier : viticulture, chaudronnerie, tonnellerie, ... Mais le dossier n'a pas été retenu.

CONSEIL DEPARTEMENTAL A TESSON

Madame Sylvie Mercier a fait part de l'avancée de l'installation de la fibre pour tout le canton de Thénac. ~~a été abordée~~. 2 opérateurs se chargent de l'installation sur le canton : THD qui a équipé 15 communes et Orange 10. Monsieur Leclerc est chargé du Très Haut Débit sur la Charente-Maritime. La correspondante orange des collectivités est Madame Beaugé.

Au 1^{er} janvier 2022, 9 % ont été réalisés, aujourd'hui nous atteignons 92 %. Sur la commune, il y a un logement non raccordable à la fibre.

PLAN JEUNESSE DU DEPARTEMENT

Monsieur Alexandre Grenot est venu présenter le plan jeunesse. 130 000 jeunes de 9 à 29 ans sont concernés, ce qui représente un engagement de 45 millions d'euros prévus jusqu'en 2028.

95 communes ont adopté l'heure civique, 11 sur le canton de Thénac ainsi que 3 EPCI. 2 809 personnes se sont portées volontaires sur le département et 234 sur le canton.

CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur Régis Négrier nous informe que le lancement de l'inventaire des zones humides qui se déroulera entre fin mai et début juin et servira à l'élaboration du PLUI.

Il s'effectue avec la participation de groupes extérieurs locaux (agriculteurs, viticulteurs, entreprises, ...).

Des sondages par carottages vont être réalisés (sur le grand cognac 22 000 prélèvements) afin de réaliser un atlas cartographique des niveaux d'humidité. Cela représente 1 035 jours de travail pour un coût de 250 850 € financé à 50 % par l'agence de l'eau.

Le plan canicule de cette année comporte plusieurs niveaux :

- les niveaux 1 et 2 consistent en une surveillance accrue,
- au niveau 3 la préfecture déclenche la recommandation des horaires adaptés en fonction du niveau de vigilance.

Des aménagements vont être faits pour réduire la température dans les écoles.

Présentation de l'association NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble).

Une marque des territoires va être créée au printemps 2024 dont le nom est « le bonheur c'est si Saintes ».

La CDA va changer son logo et se nommera Saintes grandes rives, l'agglomération.

Les animations (journées préliminaires, escapade sur la Charente, etc.) représentent un coût de 100 000 €.

COMMISSION ECONOMIE

Le 16 juin, Bruno Drapron et Henri Jallais ont présenté la première édition du forum de l'économie sociale et solidaire. Cet événement est une première dans le département de la Charente-Maritime, il témoigne de l'engagement en faveur de l'ESS, un secteur économique qui place l'humain au cœur de ses préoccupations et qui valorise la solidarité, la coopération et l'innovation sociale.

Le forum sera divisé en 2 parties : un moment professionnel et un événement grand public avec une trentaine de stands.

LA GESTION DES BIODECHETS

Madame le maire a participé à un webinaire organisé par l'association « Les Maires pour la planète », ce webinaire présenté par Agathe Bigeard de Cyclad, Claude Mingau, Maire d'Echillais et Patrice Brouhard, Maire de la commune de Le Gua a eu lieu le lundi 24 avril.

Le tri des bio-déchets sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Le but est de réduire le tonnage des ordures ménagères puisqu'il y a de moins en moins de place d'enfouissement et le coût du traitement augmente. Les bio-déchets seront détournés sur des plateformes de compostage.

Dans cette communauté d'agglomération, chaque famille aura un seau de collecte qu'elle déposera à la borne d'apport volontaire, collectée chaque semaine.

L'ADEME recommande 1 borne de collecte pour 250 habitants.

Cela ne réduira pas le coût des ordures ménagères mais cela le jugulera.

SDEER

Madame le Maire a assisté le 25 avril à une réunion du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

33 agents pour les 455 communes adhérentes.

Un nouveau service de rénovation énergétique des bâtiments publics a été mis en place.

En ce qui concerne les bornes de recharges de véhicules électriques, 56 communes sont déjà équipées de bornes rapides et 32 sont en projet. Il faut environ 1 h 30 à 2 h pour le plein.

Il existe aussi des bornes accélérées. Il faut environ 3 à 4 h pour le plein.

En 2025, une nouvelle obligation réglementaire sera imposée pour 20 places de parking.

Le réseau électrique doit être performant pour que les bornes de recharge fonctionnent correctement.

En ce qui concerne la transition énergétique, Monsieur Vincent Herault peut être sollicité sur le photovoltaïque.

La valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) est encouragée.

Le SDEER propose des prestations de services sur l'accompagnement pour le financement, les subventions, etc.

Des audits énergétiques vont être réalisés, indispensables pour le fonds vert.

Le syndicat peut aussi intervenir sur la maintenance des chaudières.

COMITE DE PILOTAGE DU PLUI

Le 27 avril, Monsieur Mathieu Favriaud de la CDA a présenté l'état initial de l'environnement.

Si nous voulons préserver une température inférieure de 2 degrés Celsius, il faut diviser par 5 les émissions, donc il faut réduire l'artificialisation et préserver les puits de carbone (réduire l'étalement urbain et protéger la trame bleue).

Il faut développer le végétal pour séquestrer le CO2 et atténuer les effets du dérèglement climatique.

Des secteurs destinés aux énergies renouvelables devraient être réservés.

Les risques de pollution et de nuisances augmentent, surtout les transports routiers, particulièrement par l'autoroute.

PLAN CLIMAT / AIR / ENERGIE

Le plan doit être finalisé fin 2023. A cet effet, 4 ateliers étaient organisés par le cabinet EPSSEN entre le 26 et le 27 avril. Ils portaient sur :

- la gestion de l'eau (augmentation du risque d'inondations),
- les mouvements de terrains,
- la qualité de l'air,
- les îlots de chaleur urbaine.

Il faut recenser ce que chacun fait pour réfléchir à de nouvelles actions portées par la CDA ou d'autres structures. Madame le Maire, Martine Mirande, a assisté à l'un des groupes en présence d'Eau 17, la chambre d'agriculture, l'association Saint-Fiacre, un professeur de Palissy, un membre du Conseil Citoyen de Saintes et Emilie Millet des pépinières bio de Nieul-les-Saintes. « Favoriser le développement du stockage carbone dans les sols et la végétation ». Il en ressort qu'il est nécessaire d'introduire la végétalisation dans tous les projets communaux collectifs (végétaliser les cours d'école, lors de la réfection des rues, les îlots urbains et les lotissements dès le début des projets).

4 groupes de travail ont ainsi abordés le thème de l'adaptation au changement climatique (santé, ressource en eau, biodiversité, risques naturels, tourisme, agriculture, ...).

Le jeudi 11 mai s'est tenu un second atelier. Il portait sur les interactions entre les territoires pour une approche plus globale.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNALE

Le 28 avril, les élus et le Bureau de la Sous-Préfecture se sont rencontrés pour parler du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui doivent être renouvelés tous les 5 ans.

Le PCS regroupe l'ensemble des documents communaux pour la prévention et la protection des populations.

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 actualise les nouveaux risques des PCS.

Le but est d'anticiper la crise (tous les risques sur le territoire) afin d'être réactif si le risque se présente.

Le Maire est responsable du centre opérationnel.

Madame le Maire propose de constituer un groupe de travail à cet effet.

CONFERENCE DES MAIRES

Madame le Maire transmet les informations du 23 mai.

Création de velobox, pour éviter le vol de vélos (boîtes 2m sur 2m sécurisées) disposées à quelques points du centre-ville, à 50 € par an et par vélo.

A la demande de la Sous-Préfecture, les Maires vont être sollicités pour connaître et recenser des terrains ouverts aux énergies renouvelables.

L'association Saint Fiacre a été présentée. Elle a créé le solidauto, un garage ouvert à tous. Ils font du nettoyage de voiture écologique. Ils proposent aussi un service de location de voiture allant d'une journée à 6 mois pour 3 € par jour.

Alain Abril, accompagné de Xavier Roujas, cinéaste, sont intervenus au sujet du Carrefour des talents et ont créé un film sur les mardis de Saint Louis.

Ils ont expliqué qu'il faut solliciter les associations pour remplir les salles des fêtes peu utilisées.

COMMISSION TRANSPORTS ET MOBILITE

Le jeudi 25 mai, s'est tenue la Commission transports et mobilité. Un référent doit être désigné pour la prochaine commission en lien avec le secrétariat de la Mairie afin d'informer régulièrement nos habitants de tout ce qui existe en mobilités.

Un appel d'offres est en cours concernant le renouvellement de la concession de service public pour 7 ans.

Les entreprises de plus de 11 salariés paient le « versement mobilité », ce qui représente environ 11 millions d'euros.

Pour rappel, 1 bus thermique coûte 200 000 € alors qu'un bus électrique revient à 400 000 ou 500 000 €, voilà pourquoi il y en a peu.

Une réflexion autour de la pertinence et la sécurité de tous les arrêts de bus va être menée prochainement.

Des vélos à assistance électrique sont en location sur Saintes pour une durée d'un mois, trois mois ou six mois.

En ce qui concerne la ligne ferroviaire Royan-Angoulême, un projet de système train-vélo est à l'étude. La gare de Saintes est concernée.

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATIONS CULTURELLES

L'exposition des artistes de Préguillac aura lieu le week-end des 17 et 18 juin. 7 exposants vont afficher leurs œuvres.

Mesdames Mirande et Lanternat se chargent de l'organisation, avec la participation des employés municipaux.

D'autre part, un concert est organisé par la Municipalité le samedi 24 juin. Mesdames Mirande, Lanternat, Raynal, Faivre et Mathieu et Messieurs Baranger et Body veilleront à la bonne organisation de cette manifestation.

Le 1^{er} juillet se tiendra le second atelier organisé par l'association TERDEV « cuisinons au naturel » de 10 h à 12 h à la salle associative.

Le même jour, un repas à la ferme est proposé par l'association Préguicréateurs.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 3 juillet 2023 à 18 h 30.